

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS - UNSA Section de la Charente

> Le secrétaire départemental du Syndicat des Enseignants - UNSA

Madame La Directrice Académique Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Charente

Objet : Autorisation d'absences non rémunérées

Madame La Directrice Académique,

Nous tenons à dénoncer une fois encore le traitement qui est fait des demandes d'autorisations d'absences.

En effet, nombreux sont les collègues qui se voient autoriser des absences pour rendez-vous médicaux, sans traitement. Vous n'êtes pas sans ignorer les délais et les conditions des rendez-vous médicaux à l'heure actuelle.

Lorsque l'on sait que les enseignants font partie des salariés les moins absents, ces décisions sont, légitimement, très mal vécues par nos collègues.

Par ailleurs, les collègues, par conscience professionnelle, ne demandent souvent qu'à s'absenter une demi-journée et se voient retirer une journée entière. Ils travaillent donc bénévolement une demi-journée.

Nous vous demandons donc de communiquer très précisément sur cette disposition « ubuesque » afin que les collègues

effectuent leur demande en toutes connaissances de causes.

De notre côté, nous recommanderons aux personnels de demander systématiquement une journée entière.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir, Madame La Directrice Académique, mes très sincères salutations.

Richard GAZAUD

se-unsa Charente

06.35.31.75.09 / 07.78.37.46.91 16@se-unsa.org

SE-UNSA 16 Maison des syndicats 10 rue de Chicoutimi - 16000 ANGOULEME 06 35 31 75 09